

Le 16/11/2019

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je vous écris afin de vous faire part de mon opposition quant au projet du Parc éolien des Marnières à MARLE et MARCY SOUS MARLE.

Plusieurs raisons motivent mon opposition :

- La dégradation du paysage :

- les différents parcs voisins (existants et à venir) ne sont pas prises en compte dans les études de projet.

- les photomontages ne reflètent pas la réalité : on tente avec ceux-ci de nous faire croire que des géants de 150/180 mètres de haut passent inaperçus (ils sont encore visibles à 20KM, alors comment pourraient ils être si peu visibles que sur les photos lorsqu'ils sont à 2KM des maisons ???). Il suffit maintenant de prendre sa voiture et de se balader dans notre département pour se rendre compte que ce n'est pas le cas (surtout avec la multiplication des installations qui provoquent des encerclements et l'impossibilité pour l'être humain d'avoir un horizon sans ces géants de 150/180 mètres de hauts (ils sont encore visible à 20 KM).

- la multiplication de ces géants et leur signalisation nocturne entraînent la nuit un effet de guirlandes de Noel complètement en incohérence avec la nature et la quiétude de la nuit. Qu'en est il de la pollution visuelle alors que l'on se veut écologiste ???

- Le fait que ces parc éoliens ne sont pas écologiques :

- des terres rares se trouvent à l'intérieur de ces géants (terres rares disponibles grâce à l'exploitation dans des conditions inhumaines d'enfants dans des pays en voie de développement).

- des huiles, et d'autres produits chimiques sont présents dans ces géants (plusieurs centaines voire milliers de litres) qui se retrouvent dans les sols lors de problèmes techniques sur les éoliennes (cela arrive, les exemples ne sont pas rares sur Internet).

- afin de pouvoir implanter ces éoliennes, il est nécessaires de couler entre 2000 et 2500 tonnes de béton armé au pied de chaque éolienne.

- ces parcs éoliens éloignent les populations animales de leur habitat originel naturel entraînant ainsi leur disparition et pour certaines l'impact et beaucoup plus direct puisqu'elles sont tuées par ces géants en mouvement : oiseaux, chauves souris...

- les nuisances que ces parcs éoliens apportent à la population humaine car implantés beaucoup trop près des populations :

- le bruit : (infrasons et basses fréquences) causé par les vents sur les éoliennes. Les études qui sont faites ne sont pas représentatives de la réalité puisqu'elles ne sont réalisées que sur une trop courte période et ne tiennent

pas compte de l'impact de ce bruit sur la population. Ce n'est qu'une mesure du bruit mais, il semble que l'on ne cherche pas à savoir quel est son impact sur la population.

- la santé : multiplication des troubles du sommeil / maux de têtes / tachycardie / acouphènes pour les populations proches de parcs éoliens, sensation de vertiges liés au fait d'apercevoir en permanence des géants de 150/180 mètres de haut près de chez soi. Effet amplifié par le mouvement de ceux-ci lorsqu'ils sont en mouvement. Cela entraîne chez les personnes proches de parcs éoliens, un sentiment de mal être lorsqu'ils sont chez eux qui s'exprime par des dépressions pouvant aller jusqu'au suicide...

- Le manque de provisions prévues pour le démantèlement de ces géants :

- On parle ici d'une provision de 50000 euros prévue pour le démantèlement d'une éolienne mais, vous trouverez facilement sur internet, le devis du démantèlement d'une éolienne dans les Ardenne qui coûta près de 453 000 euros...

- Une législation pas suffisamment contraignante pour le démantèlement :

- On ne parle en effet dans le démantèlement que de remettre le sol en état sur une profondeur de 1 mètre maximum. Qu'en est il des 2000/2500 tonnes de béton armé coulé à chaque pied des éoliennes et enfouis à plus de 1 mètre de profondeur ? Doivent ils rester dans le sol pour l'éternité de la planète ? Vont ils se décomposer d'eux même ? (les Blocus des précédentes guerres sont toujours là).

J'espère Monsieur le Commissaire enquêteur que ces éléments vont aideront et seront pris en compte lors de votre décision pour cette enquête publique.

Cordialement.